

# BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT Appliqué par Marianne JEPSON dans sa zone de chalandise

Inscrite au RSAC d'AIX EN PROVENCE N°510 318 611  
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er février 2021

## VENTES

### Immeubles à usage d'habitation, terrains

Montant net T.T.C. perçu par le vendeur	Honoraires T.T.C. avec un minimum de 5000 €	
	Mandat simple	Mandat exclusif**
Jusqu' à 40 000 €	5000 €	5000 €
40 001 € à 60 000 €	5000 €	5000 €
60 001 € à 80 000 €	5000 €	5000 €
80 001 € à 100 000 €	6000 €	6000 €
100 001 € à 120 000 €	5 %	5 %
120 001 € à 140 000 €	5 %	5 %
140 001 € à 160 000 €	5 %	5 %
160 001 € à 180 000 €	5 %	5 %
180 001 € à 200 000 €	5 %	5 %
200 001 € à 225 000 €	5 %	5 %
225 001 € à 250 000 €	5 %	5 %
250 001 € à 275 000 €	5 %	5 %
275 001 € à 300 000 €	5 %	5 %
300 001 € à 325 000 €	5 %	5 %
325 001 € à 350 000 €	5 %	5 %
350 001 € à 375 000 €	5 %	5 %
375 001 € à 400 000 €	5 %	5 %
400 001 € à 450 000 €	5 %	5 %
450 001 € à 500 000 €	5 %	5 %
500 001 € à 600 000 €	5 %	5 %
600 001 € à 800 000 €	5 %	5 %
800 001 € à 1 000 000 €	4 %	4 %
1 000 001 € à 2 000 000 €	4 %	4 %
2 000 001 € et +	4 %	4 %

### Précisions

- ❖ La dérogation à ce présent barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs.
- ❖ L'agent commercial se réserve le droit d'arrondir ses honoraires à la baisse dans un maximum de 0,2%.
- ❖ Lors d'une délégation de mandat les honoraires appliqués seront ceux inscrit au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.
- ❖ Les «fourchettes» de prix ne sont pas admises puisque l'arrêté exige qu'ils soient fixés pour chacune des prestations proposées (article 2 de l'arrêté).
- ❖ Les honoraires affichés sur ce barème doivent être «effectivement pratiqués» (l. de l'article 2) à l'issue des transactions réalisées par l'intermédiaire du professionnel.
- ❖ Les honoraires sont à charge exclusive du vendeur sauf convention contraire.
- ❖ Le taux de TVA applicable sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique.
- ❖ Mandat de recherche : le barème reste identique et la charge des honoraires sera supportée par le mandant soit l'acquéreur.

**\*\* Le barème « mandat exclusif »  
s'applique pour les mandats en semi-  
exclusivité**

SAS 3G IMMO-CONSULTANT au Capital de 10 000€  
Siret : 49172691500045  
Carte Professionnelle CPI 7401 2016 000 012 709  
Caisse de garantie SOCAF n°25528, 110 000€  
Code ape : 6831Z – TVA INTRA N°FR04491726915  
RCP S.A.A. – Police n° 105708080



# BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT Appliqué par Marianne JEPPSON dans sa zone de chalandise

Inscrite au RSAC d'AIX EN PROVENCE N°510 318 611  
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er février 2021

## VENTES

### Programmes neufs (VEFA)

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné.

**LA SAS 3G IMMO CONSULTANT applique la grille tarifaire imposée par le promoteur.**

### Stationnements

Montant <b>net</b> T.T.C. perçu par le vendeur	Honoraires T.T.C	
	Mandat simple	Mandat exclusif**
Jusqu' à 20 000 €	5000 €	5000 €
20 001 € à 30 000 €	5000 €	4000 €
30 001 € et +	5000 €	4000 €

**\*\* Le barème « mandat exclusif »  
s'applique pour les mandats en semi-  
exclusivité**

### Terrains à bâtir

5 % TTC du montant net perçu par le vendeur

SAS 3G IMMO-CONSULTANT au Capital de 10 000€  
Siret : 49172691500045  
Carte Professionnelle CPI 7401 2016 000 012 709  
Caisse de garantie SOCAF n°25528, 110 000€  
Code ape : 6831Z – TVA INTRA N°FR04491726915  
RCP S.A.A. – Police n° 105708080



3G immo  
CONSULTANT

3G immo  
TERRAIN

# BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT Appliqué par Marianne JEPPSON dans sa zone de chalandise

Inscrite au RSAC d'AIX EN PROVENCE N°510 318 611  
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er février 2021

## LOCATIONS

Immeubles à usage d'habitation		
Indices décret 01/08/14 de la loi ALUR du 24/03/14		
Honoraires T.T.C *		
(en euros /m <sup>2</sup> de surface habitable)		
Zones	Bailleur	Locataire
Organisation de visites, constitution du dossier, rédaction du bail		
Très tendue	12 €/m <sup>2</sup>	12 €/m <sup>2</sup>
Tendue	10 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>
Autres	8 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>
Etat des lieux d'entrée		
Toute zone	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>
Négociation		
Toute zone	3 €/m <sup>2</sup>	Néant

\* Les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires facturés au propriétaire et ne doivent pas dépasser le plafonnement prévu par le décret 2014-890 du 01/08/14.

**Pour savoir si votre logement est en zone très tendue, tendue ou autre voici le lien vous permettant de faire une simulation :**

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues>

SAS 3G IMMO-CONSULTANT au Capital de 10 000€  
Siret : 49172691500045  
Carte Professionnelle CPI 7401 2016 000 012 709  
Caisse de garantie SOCAF n°25528, 110 000€  
Code ape : 6831Z – TVA INTRA N°FR04491726915  
RCP S.A.A. – Police n° 105708080

